**École Baril**

**1ère réunion du Conseil d'établissement 2022-2023**

**Mardi 25 octobre 2022 (en présence à l’école)**

Ouverture de la réunion à 18 h 35 par Jocelyn côté.

**Présences**

M. Jocelyn Côté, directeur

M. Mathieu Lavoie, membre parent

M. Alexis Lavoie, TES

M Matthew Legault, membre parent

Mme Claude Castonguay, membre parent

M. Jean-Christophe Damé, membre parent

Mme Florence Binette, enseignante

Mme Élaine Barrette, responsable du Service de garde

Mme Lyne Lavigne, psychoéducatrice

Mme Élaine Chouinard, enseignante

1. **Nomination d’un ou une secrétaire**

 Mme Binette et Mme Chouinard se proposent pour cette réunion.

1. **Lecture et adoption de l’ordre du jour**

 Dans le varia, il y aura le point de la photo scolaire. L’ordre du jour est proposé par Mme Lavigne et appuyé par M. Lavoie.

1. **Lecture et adoption du PV de la rencontre du 7 juin 2022**

 M. Legault propose l’adoption du PV. Mme Barrette appuie.

1. **Formation obligatoire**

 M. Côté fait un rappel concernant la formation obligatoire pour le CÉ. Il faut également remplir un court sondage une fois la formation complétée.

1. **Déclaration d’intérêts**

 M. Côté rappelle ce que contient la déclaration d’intérêt. Le document doit être complété pour la prochaine rencontre.

1. **Élections**

 **6.1 Rôle de présidence et de la vice-présidence**

 Court rappel concernant les rôles.

 **6.2 Rôle de présidence et de la vice-présidence**

 M. Legault propose M. Lavoie comme président d’assemblée. Ce dernier accepte. Aucune autre proposition n’est faite et M. Lavoie est élu par acclamation.

 M. Lavoie propose Mme. Gourde dans le rôle de vice-présidence. Elle est élue à l’unanimité.

1. **Nomination des représentants de la communauté**

 **7.1 Candidature**

 Deux membres de la communauté ont déclaré leur intérêt. Mme Caroline Gagnon, responsable du service Je Passe-Partout ainsi que Mme Bière du CCH.

 **7.2 Nomination des représentants**

 M. Lavoie propose d’accepter les deux demandes. Les deux demandes sont acceptées à l’unanimité.

1. **Règles de fonctionnement et de régie interne**

 Mme Chouinard propose qu’on affecte une heure de fin vers 20h.

 M. Côté propose une fin à 20h30 avec la possibilité de voter deux périodes de plus à la réunion de 15 minutes chacun. Cela voudrait dire qu’une réunion ne termine pas plus tard que 21h.

 La proposition est acceptée à l’unanimité.

1. **Calendrier des CA du CSSDM et nomination d’un(e) représentant(e)**

 M. Côté a envoyé le calendrier des rencontres aux membres du CA. M. Lavoie dit qu’il y aura une présence des membres en rotation. Mme Castonguay demande si les substituts du CÉ peuvent également participer. M. Côté pense que non. Il va valider l’information avec les affaires juridiques.

1. **Calendrier des rencontres du CÉ**

 M. Côté a fourni une proposition de dates au CÉ en se basant sur le calendrier de l’année dernière. M. Lavoie demande pourquoi il y a une rencontre de moins que l’année dernière. M. Côté valide dans le guide de la rentrée. Il manque une date dans le calendrier envoyé, soit la rencontre du 2 mai.

 Il y a donc bien 6 rencontres prévues. Il reste des rencontres le 29 novembre, 21 février, 28 mars, 2 mai et le 6 juin.

 M. Damé demande s’il est possible de changer le jour de la rencontre. Un vote est effectué et la majorité vote pour conserver les rencontres le mardi.

 M. Côté fait une demande pour avertir d’avance (dans la mesure du possible) si un membre du CE doit s’absenter afin de s’assurer d’avoir le quorum.

1. **Rapport annuel du CÉ 21-22**

 Les documents ont été complétés. Mme Barrette propose et M. Damé appuie.

1. **Budget annuel de fonctionnement du CÉ**

 Il y a un 400$ de frais de civilité et un autre 400$ en perfectionnement soit les mêmes montants que les dernières années.

 M. Legault propose et M. Lavoie appuie.

 M. Legault rappelle qu’il y a quelques années, il y avait eu l’achat de jeux de société éducatifs pour les enfants.

1. **Projet éducatif**

 Le projet éducatif est dans sa dernière année. M. Côté explique que le dernier moyen du plan visait à travailler la construction de phrases. Les résultats ont été positifs. On constate une diminution d’élèves en situation critique (moins de 60%) et à risque (entre 60 et 69%). On continue sur la construction de phrase.

 Cette année sera également consacrée à élaborer le nouveau PÉ. Celui-ci devra être adopté par le CÉ et sera effectif de 2023 à 2028. C’est un point qui reviendra à tous les CÉ.

 M. Côté doit regarder comment faire pour consulter les parents. M. Damé demande s’il y a un calendrier plus précis des informations présentées au fil des rencontres pour arriver à la fin de l’année. M. Côté dit qu’il est en attente de certains éléments en provenance du CSSDM.

 Le PÉ doit s’arrimer avec le plan d’engagement vers la réussite du CSSDM. Une rencontre à ce sujet à lieu demain (26 octobre). Parallèlement, le 25 novembre, l’équipe-école fera un premier travail sur le PÉ.

 Questionnement par rapport à un projet spécialisé en anglais de M. Legault qui rappelle que le sujet avait été abordé il y a plusieurs années. M. Côté explique qu’un projet comme celui-là doit venir de l’école selon les besoins observés par l’équipe-école. Mme Barrette rappelle qu’à l’époque, il n’y avait pas de soutien de l’équipe enseignante.

1. **Sorties à l’extérieur de l’école ne nécessitant pas de frais aux parents ni de modifications à l’horaire**

 Les sorties doivent être approuvées par le CÉ.

 M. Côté demande de voter une autorisation préalable pour les sorties sans frais et dans les heures d’école afin d’éviter de devoir faire des approbations au fur et à mesure ou en urgence. Évidemment, un suivi sera fait des différentes sorties au CÉ. M. Legault propose et M. Lavoie appuie. La proposition est acceptée à l’unanimité.

1. **Périmètre de sortie autour de l’école**

 Le périmètre de sortie autour de l’école représente la distance permise pour les enseignants qui veulent sortir avec les élèves sans demander d’autorisation aux parents. M. Côté a remis une carte. Augmentation proposée de la limite pour les grands de 3e cycle pour qu’ils puissent se rendre jusqu’à Viau/Rosemont. M. Damé propose et Mme Barrette appuie.

1. **Budget annuel de l’établissement**

 Présentation des différents chiffres disponibles pour l’instant. Plusieurs montants ne sont pas disponibles pour l’instant.

 Le fond des parents devrait contenir un montant de 48 225$.

 Le service de garde est présentement en déficit, car les montants ne sont pas encore disponibles. C’est un faux déficit.

 Le grand défi Pierre Lavoie a permis d’amasser un peu moins de 10 000$ pour l’école qui sera utilisé en matériel de sport.

 Pour l’instant, il y a un petit surplus de 31 000$ de prévu pour l’école.

 Le budget annuel est accepté à l’unanimité.

1. **PTRDI**

 Vérification des différentes informations sur l’école et les prévisions démographiques fournies. Le CÉ approuve l’Acte d’établissement actuel.

 Un sondage de consultation est également complété par la direction avec les membres du CÉ et il est envoyé au CSSDM séance tenante.

1. **Service de garde**

 Mme Barrette présente la situation actuelle.

 Un règlement a été reçu en septembre. Il doit être approuvé par le CÉ. Il y a une modification des tarifs pour les journées pédagogiques à l’école. Il faut choisir un montant entre 10,75$ et 15,30$. Pour garder les tarifs les plus abordables possibles, mais également simplifier les paiements, Mme Barrette suggère 11$.

 M. Legault propose ce que Mme Barrette demande. Mme Castonguay appuie et la proposition est adoptée à l’unanimité.

 Pour les règles en lien avec l’exclusion d’un élève du service de garde. Mme Barrette dit qu’elle va se baser sur les règles de l’école. Elle précise que c’est une mesure exceptionnelle.

 En lien avec les absences prolongées, Mme Barrette propose le maintien des frais de deux semaines dans le cas où le service de garde n’a pas été informé de la situation. Dans le cas où le parent a averti d’avance de l’absence, alors il n’y aurait pas de frais. Aucune objection sur ce point. M. Lavoir propose d’adopter l’ensemble des règles. M. Legault appuie.

1. **OPP**

 Une rencontre est prévue jeudi le 27 octobre.

1. **Varia**

 Plusieurs insatisfactions avec les photos scolaires sont soulevées, notamment le fait qu’il n’y a aucune reprise de possible. Pour l’année prochaine, commencer à réfléchir s’il vaudrait mieux changer de compagnie.

 M. Legault souligne que lors des rencontres zoom, plusieurs parents assistaient à la rencontre en ligne. Il se demande s’il ne serait pas possible d’organiser un ordinateur pour que la rencontre soit diffusée et ainsi améliorer l’intérêt des parents envers le CÉ.

 Levée de l’assemblée 20h51

 Président Directeur